



**Programme de travaux de
maintenance dans les collèges**

Rapport n° CP/2015/245

Service gestionnaire :

Pôle aménagement du territoire

Résumé :

Le présent rapport présente le programme de travaux de maintenance à entreprendre dans les collèges pour l'année 2015. Le tableau joint en annexe précise la répartition des enveloppes budgétaires votées au budget primitif.

Lors de sa session plénière du 24 avril 2015, le Conseil Départemental a adopté le budget primitif de l'année 2015 et en particulier les crédits du programme de travaux de maintenance dans les collèges :

- 7,8 M€ de crédits d'investissement
- 1,08 M€ de crédits de fonctionnement

Ces budgets permettront la mise en œuvre de l'ensemble du programme cité en annexe.

Pour l'année 2015, l'effort principal porte à nouveau sur la mise en conformité réglementaire des locaux, la maintenance des bâtiments et l'amélioration fonctionnelle des espaces pédagogiques et des locaux d'accompagnement à l'enseignement.

Ainsi, en termes de sécurité incendie, le programme de mise à niveau se poursuit pour tenir compte à la fois des remarques des commissions de sécurité et de l'évolution de la réglementation, en vue d'obtenir une mise en sécurité des établissements conforme aux exigences réglementaires (Leclerc Schiltigheim, Kléber Strasbourg, Schirmeck).

Concernant la maintenance, les efforts se poursuivent tant au niveau du traitement des enveloppes des bâtiments, de la réfection des étanchéités de toiture, du remplacement des menuiseries extérieures et des volets (Rhinau, Niederbronn-les-bains, Kléber Strasbourg, Geispolsheim,) que de travaux de rénovation des installations thermiques (Sarre-Union).

Il convient de noter que les opérations concernant le volet maîtrise de l'énergie (travaux d'isolation par l'extérieur des façades et des toitures, de remplacement de menuiseries existantes par des menuiseries plus performantes, de changement des installations thermiques) seront valorisées par le biais des certificats d'énergie.

Différents travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments et des équipements sont également prévus tels que le remplacement de câblage informatique (Seltz), la rénovation complète de sanitaires pour les élèves (La Broque, Wasselonne, Drulingen), le remplacement d'équipements de cuisine (Diemeringen, Barr, Wingen, Henri Meck Molsheim), des travaux de revêtement de sol, de peinture ainsi que des actions sur les espaces extérieurs.

Le programme intègre également des restructurations partielles de certains espaces pédagogiques et administratifs ainsi que des locaux d'accompagnement à l'enseignement. Il s'agit d'adapter les locaux existants, notamment les salles de sciences et de technologie, aux normes dimensionnelles et fonctionnelles appliquées aujourd'hui par le Département du Bas-Rhin dans les collèges, afin de créer un environnement propice au travail des élèves et des professeurs (Hochfelden, Le Parc Illkirch).

C'est donc un programme de 8,88 M€ qui sera engagé en 2015 par le Département du Bas-Rhin au niveau des travaux de gros entretien et de maintenance dans les collèges.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre défini par la délibération du Conseil Départemental du 24 avril 2015, en matière d'investissement en faveur des collèges d'enseignement public du Bas-Rhin, et dans la limite des crédits inscrits au budget, la commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation, autorise son président à :

- lancer les travaux de maintenance dans les collèges d'enseignement public dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe.*
- signer les actes d'application du droit des sols, nécessaires pour la réalisation de ces opérations de travaux.*

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY